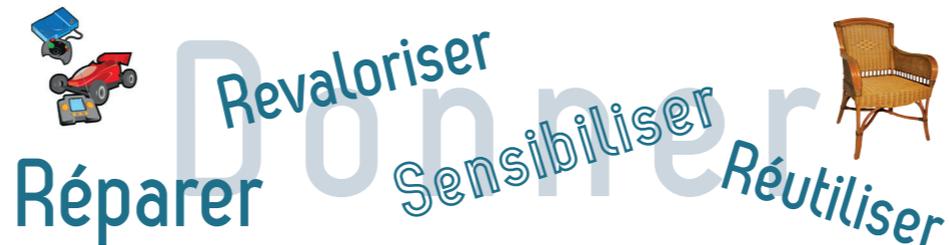


Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS-MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONTS-SUR-GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé



Connaissez-vous **Le Silo** ? Cette association souhaite mettre en place une **recyclerie sur le territoire afin de détourner les objets destinés à être jetés et de leur donner une seconde vie.**

Au lieu de jeter, donnez directement aux bénévoles du Silo qui tiendront des permanences à la déchèterie de Loudun ou adressez-vous au gardien.

Exemple de biens récupérés :

- Meubles (canapés, armoires, de jardin...)
- Outils de jardinage, bricolage, palettes en bois
- Vaisselles en état d'usage
- Bibelots, vélos, livres, jouets, divers...

Le Silo organise des ventes d'objets détournés et réparés.

Vous pouvez faire don d'objets à d'autres associations présentes en Loudunais.

5 déchèteries à votre disposition

La Grimaudière
Route de Notre-Dame-d'Or
86 330 La Grimaudière
Tél. : 05 49 50 07 07

Loudun-Messemé
Route de Richelieu
86200 Loudun
Tél. : 05 49 98 03 03

Monts-sur-Guesnes
Raguiteau 86 420 Monts-sur-Guesnes
Tél. : 05 49 22 43 44

Saint-CLair
Route de Martaisé - La Louine
86 330 Saint-Clair
Tél. : 05 49 22 40 50

Les Trois-Moutiers
Zone d'activités avenue Aristide Gigot
86 120 Les Trois-Moutiers
Tél. : 05 49 22 32 23

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS-MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONTS-SUR-GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

GUIDE DES DÉCHÈTERIES du Pays Loudunais

2017

Particuliers



Pôle Déchets Ménagers
Communauté de communes
du Pays Loudunais

2, rue de la Fontaine d'Adam BP 30 004
86200 Loudun - 05 49 22 54 02
pole-dechets@pays-loudunais.fr

www.pays-loudunais.fr

MODALITÉS D'ACCÈS

• L'accès aux 5 déchèteries est réservé aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

• L'accès est GRATUIT pour les particuliers. Il est limité à 4m³ par jour (2m³ pour les gravats) et à 30 passages par an (au-delà, le tarif professionnel s'applique).

• Une carte permet l'accès à toutes les déchèteries du territoire.

• La carte d'accès est obligatoire depuis octobre 2017. Elle doit être présentée à l'arrivée au gardien ou à la borne de la barrière avant tout déchargement.

• La carte est personnelle. Elle ne peut pas être cédée ou prêtée à d'autres personnes que celles de votre foyer.

• Il n'y a qu'une carte par foyer, toute carte perdue ou supplémentaire sera facturée 15€.

• Vous pouvez photocopier le QR code (présent au verso de la carte) et présenter cette copie à la place de la carte d'accès (idéal pour en remettre à chaque personne au foyer ou pour équiper chaque véhicule).

• L'accès est limité aux véhicules d'un PTAC ≤ 3,5T.

• Le moteur doit être éteint pendant le déchargement.

• La place doit être libérée dès que possible.

• La récupération des déchets est strictement interdite.

• Vous devez suivre les consignes du gardien. En cas de non-respect du règlement intérieur, il peut interdire l'accès ou le déchargement.

• Vous avez un doute ? Demandez conseil au gardien.

Formulaire de demande de carte d'accès et règlement de collecte sur le site de la Communauté de communes :

www.pays-loudunais.fr

rubrique « Trier ses déchets » puis « Déchèteries »



J'apporte en DÉCHÈTERIE les déchets volumineux, dangereux, valorisables



Attention : si un de ces déchets est présent dans votre bac d'ordures ménagères, celui-ci ne sera pas collecté.



FERRAILLE

Ferrailles, câbles ou déchets dont le constituant principal est le métal.



GRAVATS

Gravats propres tels que : pierres, béton, terre, fibro-ciment non amianté.



MOBILIER

Tous meubles, tables, bureaux, chaises, canapés, lits, matelas, salons de jardin (bois, plastique, métal).

Seulement dans les déchèteries de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes



DÉCHETS VERTS

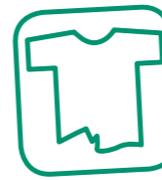
Tontes, branchages d'un diamètre ≤ à 15cm, feuilles, tailles, fleurs, sapins de Noël, sciure de bois non traité.



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

Produits chimiques (portant un symbole de sécurité) même vides pour l'entretien, le jardinage ou le bricolage : peintures, vernis, colles, mastic, aérosols, imperméabilisants, antigel, liquide de refroidissement, produits ménagers, déboucheurs, soude, acide, javel, engrais, chlore pour piscine, produits phytopharmaceutiques, anti-mousses, filtres à huile de VL et deux-roues, filtres à gasoil, radiographies, batteries.

Seulement dans la déchèterie de Loudun-Messemé



TEXTILES

Textiles, linges, chaussures, même usagés.



CARTONS

Cartons secs, vidés et pliés.



CARTOUCHES D'ENCRE



POLYSTYRÈNE



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



LAMPES, AMPOULES



PILES



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Tous déchets électriques ou électroniques : appareils électro-ménagers, téléviseurs, téléphones, ordinateurs, jouets à piles.



PNEUMATIQUES

Pneus VL et deux-roues déjantés.



TOUT-VENANT

Le tout-venant concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes.



BOIS

Bois bruts et traités : poutres, palettes, cagettes, portes et fenêtres (sans verre), souches et troncs > 15cm.

Sauf : matériaux composites, traverses de chemin de fer, bois traités avec des matières dangereuses

Déchets non admis

Ces déchets doivent faire l'objet d'une prise en charge par des filières adaptées.

- les déchets putrescibles (sauf déchets végétaux)
- les éléments entiers de camion ou de voiture
- les roues entières, pneus de poids lourds ou tracteurs
- les cadavres d'animaux
- les déchets anatomiques
- les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)
- les médicaments

À rapporter en pharmacie

- les graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers
- les produits chimiques d'usage industriel (sauf petits flaconnages)
- les produits chimiques d'usage agricole ainsi que tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires)
- les déchets radioactifs
- les bouteilles de gaz et récipients sous pression
- l'amiante liée et plaques de fibro-ciment

Avant de jeter : réparez, réutilisez, donnez, recyclez